

Déclaration de consentement et de protection des données Information sur le test salivaire PCR Covid-19 dans le cadre des « tests groupés pour tous »

Je consens par la présente à être testé(e) pour le virus Covid-19 par Hirslanden AG (« HIRSLANDEN ») dans le cadre de l'offre de test.

J'ai lu, compris et accepté les informations et les conditions ci-dessous.

1. Le dépistage du virus covid-19 est volontaire pour les personnes asymptomatiques et les personnes sans contact étroit avec des cas positifs de covid-19.
2. En cas de résultat positif, il vous est conseillé de faire immédiatement un test individuel de confirmation (par PCR ou test rapide à l'antigène) dans un site de test et de suivre des mesures de protection accrues jusqu'à l'obtention du résultat (porter un masque, garder ses distances, éviter les contacts avec les personnes).
3. Seules les personnes ne présentant aucun symptôme de Covid-19 (en particulier fièvre, toux, altération du goût ou de l'odorat) sont testées. Si vous présentez des symptômes, veuillez suivre les prescriptions de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et contacter directement un centre de test prévu à cet effet.
4. Les tests sont effectués sous forme de tests salivaires PCR groupés.
5. Pour le prélèvement d'échantillon, vous versez la solution saline de l'ampoule dans votre bouche, vous rincez la bouche avec pendant 60 secondes puis recrachez le liquide dans le tube à essai. Le test est effectué en tenant compte de toutes les précautions nécessaires, en particulier les mesures d'hygiène, et réalisé sous surveillance par un personnel qualifié, conformément aux instructions du fabricant et à une formation appropriée.
6. Le test salivaire PCR ne permet pas d'exclure à 100 % une infection au COVID-19.
7. Un résultat positif au test de dépistage du virus Covid-19 peut entraîner des mesures d'isolement par les autorités.
8. Dans certains cas rares, les méthodes d'analyse peuvent entraîner des résultats de test incorrects. Aucune revendication ne peut en découler à l'encontre de HIRSLANDEN.
9. HIRSLANDEN et tous les tiers impliqués dans l'exécution du contrat collectent, stockent, traitent et utilisent les données qui vous sont demandées uniquement dans le but de réaliser les tests, dans le respect des dispositions de la loi sur la protection des données.
10. Le résultat du test salivaire PCR vous sera communiqué par e-mail ainsi que par SMS.
11. En cas de résultat de test négatif, votre certificat Covid vous sera envoyé par e-mail.
12. HIRSLANDEN s'engage à respecter les dispositions relatives à la protection des données des cantons et de la Confédération et veille à ce que son personnel et tous les tiers engagés pour l'exécution du contrat respectent également les dispositions relatives à la protection des données des cantons et de la Confédération.
13. Vous trouverez des informations complémentaires sur le traitement des données dans la [Politique de protection des données](#) de HIRSLANDEN.

14. Après l'inscription à un test, vous recevrez un message de confirmation et un reçu par e-mail.
15. L'inscription à un test est valable pendant cinq jours, après quoi elle est annulée et tout montant payé est automatiquement remboursé.
16. Dans la mesure où la responsabilité de HIRSLANDEN est engagée, elle ne l'est qu'en cas d'intention illégale ou de négligence grave dans le cadre du processus de test. Toute autre responsabilité de HIRSLANDEN, quel qu'en soit le fondement juridique, est exclue dans la mesure où la loi le permet, notamment la responsabilité pour (i) une négligence légère, (ii) des dommages indirects, consécutifs et accidentels et (iii) des actes et omissions de toute personne auxiliaire. HIRSLANDEN ne répond pas non plus des perturbations du service qui surviennent pour des raisons techniques (par exemple, matériel/logiciel défectueux, travaux de maintenance) ou pour des raisons dont HIRSLANDEN n'est pas responsable (par exemple force majeure, influence de tiers). La responsabilité produit, y compris la sensibilité, la spécificité, la fabrication, la livraison etc. revient à l'entreprise de fabrication.
17. Vous pouvez révoquer cette déclaration de consentement en annulant votre inscription au test. La légalité du traitement des données effectué jusqu'à la révocation n'est pas affectée par la révocation.